

Madame la directrice générale des ressources humaines,
Mesdames et messieurs les commissaires paritaires,
Mesdames et messieurs les membres de l'administration,

Nous nous félicitons que la CAPN d'aujourd'hui travaille sur les promotions à la hors-classe dans un cadre apaisé. L'an dernier, nous avons dénoncé avec force les perspectives d'un retour en arrière envisagées par le directeur, perspectives dont la principale caractéristique consistait à réintroduire un classement au niveau académique. Nous avons rappelé les dérives auxquelles avait conduit une telle démarche et notre refus de voir réapparaître des phénomènes de stagnation dans le déroulement des carrières des inspecteurs.

Est-ce à dire que nous sommes totalement satisfaits des critères actuels de passage à la hors-classe ? Non, certes, car de nombreux problèmes subsistent et je me contenterai d'en citer deux majeurs :

- d'une part, nous ne pouvons ignorer qu'aujourd'hui encore des collègues n'ayant nullement démérité partiront en retraite sans accéder à la légitime reconnaissance de leur travail que constituerait pour eux l'accès à la hors-classe ;
- d'autre part, nous devons aussi constater que des collègues entrant tardivement dans le métier sont reclassés dès le début de leur carrière d'IEN à l'échelon terminal de la classe normale et qu'ils devront donc patienter de nombreuses années avant de bénéficier d'une promotion financière pour s'être engagés dans un métier exigeant.

Il serait bien sûr possible de rechercher des solutions permettant de mieux équilibrer les critères liés à l'expérience acquise dans le corps des IEN et à celle résultant de la carrière professionnelle dans son ensemble, ce qui serait facilité en envisageant, par exemple, une augmentation du ratio de promotions.

Cependant une approche plus ambitieuse nous paraîtrait préférable. C'est une véritable refonte et une revalorisation de la grille indiciaire de notre métier qui nous sembleraient préférables. Et celles-ci pourraient prendre tout leur sens si elles étaient accompagnées d'une remise en cause de la clause de mobilité, dont je rappelle qu'elle n'existe pas comme contrainte réglementaire pour nos collègues IA-IPR. Nous demandons bien sûr que ces questions soient abordées dans le cadre du calendrier social arrêté avec le précédent directeur et que vous nous avez confirmé en audience.

Si nous maintenons que la gestion des promotions ne peut être envisagée de manière cohérente qu'au niveau national, nous soutenons aussi que les CAPA ont un sens puisqu'elles sont le lieu où peuvent et doivent être étudiées avec rigueur les situations des collègues, et je pense tout particulièrement à celles des non-proposés. Je rappelle, à cet égard, que le texte de la note de service est très explicite sur ce point et qu'il fixe clairement le sens et les limites d'une non-proposition. En séance, nous serons amenés à faire des observations car il est clair que dans certains cas ce texte n'a pas été respecté et nous demanderons en conséquence que la situation de certains collègues soit revue. Ce sera le cas de tous ceux pour lesquels les commissaires paritaires académiques ont fait des observations qui n'ont pas été entendues. Nous faisons aussi observer que de nombreux recteurs n'ont manifestement pas pris la mesure du rôle des CAPA qui ne

durent parfois que quelques minutes (heureusement bien remplies grâce à nos interventions liminaires qui ne manquent pas de faire réagir certains responsables locaux... même si nous aurions sûrement à redire quant à ces réactions !). Nous ne pouvons aussi que déplorer le peu de prise en compte des observations des commissaires paritaires académiques. Vous nous avez fait observer qu'il était indispensable que les problèmes académiques soient traités au niveau des académies. Nous voulons bien l'entendre, mais il conviendra sur ce point que la parole des représentants du personnel soit réellement prise en compte et qu'on accepte de les recevoir pour les écouter, ce qui n'est pas toujours le cas. Des noms ?... Plus tard !

Enfin, les interventions liminaires sont toujours pour nous, représentants des inspecteurs, l'occasion de pointer les dysfonctionnements et les sentiments de malaise vécus par nos collègues. Ceux-ci affectent inévitablement la qualité de leur travail et de leur engagement. J'évoquerai, pêle-mêle, le caractère profondément injuste du reclassement de nos collègues recrutés par concours en 2007 pour lequel nous attendons votre réponse à la suite des contacts pris avec le secrétaire général du ministère, les inutiles gesticulations numériques induites par des logiciels générateurs de conflits inutiles et récurrents, le manque de moyens en matière d'équipement ou de frais de déplacement inhibe de manière drastique les initiatives locales qui seraient pourtant susceptibles d'aider les enseignants à mieux intervenir auprès de leurs élèves... la liste pourrait s'allonger à l'envi, hélas !

Chaque inspecteur s'efforce de faire de son mieux, mais avec un peu plus de moyens et beaucoup plus de considération, il serait possible de faire mieux pour le système éducatif !

Pour ne pas finir sur une note sombre, je conclurai en remerciant une fois encore les services pour la qualité et la précision des documents transmis, ainsi que pour l'écoute et la disponibilité dont ils ont fait preuve au cours de la phase de préparation de cette CAPN.